

DOLZ, J. & WIRTHNER, M. (2003). L'espagnol, l'italien et les autres langues romanes : en Suisse romande. In L. Collès, J.-L. Dufays & C. Maeder (dirs), Enseigner le français, l'espagnol et l'italien : les langues romanes à l'heure des compétences (pp. 114-117). Bruxelles : De Boeck Ducolot

C. Suisse romande

Joaquim DOLZ et Martine WIRTHNER

Dans l'enseignement des langues secondes, la langue romane considérée comme la plus importante en Suisse romande est l'italien. En effet, elle constitue une des quatre langues nationales de la Suisse avec l'allemand, le français et le romanche. Elle est la langue officielle du canton du Tessin et la troisième langue de la population résidente. Environ 10% de la population résidente affirme être de langue maternelle italienne dont presque 400 000 personnes non domiciliées dans le canton du Tessin et majoritairement d'origine migrante. La constitution fédérale prévoit la défense des quatre langues nationales dans leurs territoires respectifs, mais aussi leur diffusion dans les différentes communautés linguistiques dans le but de faciliter l'intercompréhension. Malgré ce principe, le romanche et l'italien n'occupent qu'une position marginale. Dans l'enseignement, l'allemand et l'anglais sont les deux langues secondes les plus répandues en Suisse romande.

Après l'italien, l'espagnol et le portugais sont les autres langues romanes les plus répandues à cause des phénomènes migratoires. La Suisse est le pays d'Europe qui, proportionnellement, compte le plus d'étrangers (plus d'un sixième de sa population). À un premier courant de migration principalement d'origine italienne et espagnole a succédé, dans les années 80, une deuxième vague migratoire d'origine essentiellement yougoslave et portugaise. C'est en raison de ces phénomènes migratoires que les Ambassades d'Espagne, d'Italie et du Portugal organisent des cours de langue et de culture d'origine pour leurs ressortissants. Ces cours ont lieu dans les bâtiments scolaires, ce qui leur donne une certaine reconnaissance officielle, variable cependant selon les cantons. Les nouveaux carnets scolaires de l'école primaire genevoise, par exemple, prévoient une place *ad hoc* pour l'inscription de l'évaluation de ces langues. L'espagnol peut, dans certains cas, être étudié comme option à l'école secondaire. En outre, si des départements d'italien existent dans les universités de Suisse romande, pour l'espagnol de tels départements existent dans les universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel.

19. À titre d'exemple, l'on citera les thèses de Thiry (2001) et Van Overbeke (1994), toutes deux dirigées par Robert Verdonk à l'UCL.

1. L'enseignement de l'italien comme langue nationale

Dans la plupart des cantons romands, l'enseignement de l'italien ne figure, à l'intérieur des plans d'études de l'école secondaire, que comme une option, au choix avec l'enseignement de l'anglais ; dans ce cas, seul un petit nombre d'élèves l'adoptent comme troisième langue officielle (5%). À l'heure actuelle, malgré l'importance du plurilinguisme en Suisse, l'initiation scolaire à une langue seconde ne commence qu'à partir de la 4^e année de la scolarité. La seconde langue étrangère, quant à elle, est introduite dès la 7^e année. L'italien apparaît alors comme option dans les cantons du Jura et de Vaud (cf. Dumond et Haring 1999, pour une évaluation de la praticabilité de cet enseignement en option) ; dans les cantons de Berne, l'italien est en option en 8^e année, et dans les cantons de Fribourg, de Genève et de Neuchâtel, en 9^e année. Dans le secondaire post-obligatoire, en vue de l'obtention de la maturité, l'italien reste une option. Une révision de l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité a été conduite en vue, notamment, d'améliorer la position de la troisième langue nationale. Tout d'abord, par l'exigence de mettre sur pied, dans tous les lycées, un cours facultatif d'italien ; ensuite, en accordant une place plus forte à l'italien par rapport à l'anglais dans les lycées de type linguistique ; enfin, par une introduction aux cultures des régions linguistiques de notre pays dans tous les types de maturité.

Il n'en demeure pas moins que la « lutte » entre l'italien et l'anglais à l'école est inégale, malgré le désir de beaucoup de promouvoir avant tout les langues nationales. L'anglais pourrait même surpasser le français (dans les cantons alémaniques) ou l'allemand (dans les cantons de Suisse romande) en devenant première langue étrangère enseignée. Les débats à ce sujet ne sont pas clos.

2. Les langues de l'immigration. Fonctionnement des écoles des Consulats italien, espagnol et portugais

Comme on l'a vu plus haut, dès l'école primaire, les élèves d'origine italienne ont la possibilité de suivre les cours organisés par le Consulat italien qui, dans la plupart des cas, sont intégrés à l'horaire scolaire. Dans le canton de Neuchâtel, des études ont été conduites pour analyser une expérience de collaboration entre des enseignants de l'école du Consulat et des enseignants suisses concernant l'utilisation de l'italien comme langue véhiculaire dans certaines disciplines (Greub et Matthey 1998, 1999). L'intégration des cours de langue et culture italiennes dans les écoles primaires et secondaires de la ville de la Chaux-de-Fonds s'est avérée une expérience positive du point de vue des apprentissages et a été considérée comme une réussite par les élèves, les parents et les enseignants ayant participé à l'expérience. Malheureusement, les décisions politiques tendant à une extension de cette expérience n'ont pas suivi.

Un aperçu des données officielles pour l'année 2000-2001 des cours de langue et culture espagnoles proposés dans différents pays montre que la Suisse compte un nombre important d'enseignants provenant d'Espagne (79 sur un total de 188) pour un nombre d'élèves également très important (7693 sur un total de 17 125). Il existe en Suisse 204 salles de cours d'espagnol réparties dans sept regroupements régionaux, ceux de Genève et Lausanne étant les plus importants. L'ensei-

nement s'organise en trois niveaux : initial, de base et supérieur. Les élèves d'origine espagnole ont également la possibilité de suivre le même cursus que les élèves d'Espagne et peuvent ainsi réaliser les mêmes examens jusqu'à l'entrée à l'université. Les dernières réformes éducatives espagnoles ont eu des conséquences sur la didactique de l'espagnol adressée à la population migrante ainsi que sur la formation des enseignants. Deux aspects des orientations générales peuvent être mis en évidence ; le premier concerne la rénovation des démarches d'enseignement de la langue dans une perspective communicative et textuelle, le second touche aux stratégies de promotion de la culture espagnole à l'étranger par une mise en relation constante de la langue et de la culture mettant en valeur les origines des apprenants.

Bien que plus récents, et soutenus par des moyens plus limités, les cours de portugais se développent dans une dynamique proche de celle qui existe pour l'italien et pour l'espagnol. Il faut souligner que, ces dernières années, le nombre d'élèves d'origine portugaise à l'école dépasse celui des élèves d'origines italienne et espagnole. On constate que les élèves issus des nouvelles vagues de migration ont un taux d'échec scolaire plus fort que ceux des autres populations d'élèves. Une des préoccupations majeures des personnes qui organisent l'enseignement de la langue d'origine est donc de favoriser une suite harmonieuse des études des élèves, en renforçant les articulations entre les différentes langues en présence. En effet, on sait aujourd'hui qu'une bonne intégration des migrants s'allie au succès linguistique dans les différentes langues d'appartenance, dans la mesure où le langage est le support privilégié des identités culturelles d'individus qui vivent dans des réalités multiculturelles. Dans cette perspective, les enseignants issus des différents pays coordonnent actuellement leurs efforts dans certaines expériences ponctuelles comme, par exemple, celle sur les approches interculturelles à l'école.

3. Les expériences d'intégration et de collaboration interlangues (EOLE, EVLANGUE, etc.)

Suite à des études effectuées par Lüdi, Py (1986) et Perregaux (1994) sur la migration et ses dimensions linguistique, sociale et culturelle, de nombreux projets concernant les approches multiculturelles ont été proposés en Suisse romande. *Odysee*, élaboré par Ch. Perregaux (1994), sur mandat de la Commission romande des moyens d'enseignement, constitue un ouvrage de référence pour les enseignants, présentant des propositions multiples pour l'accueil et la prise en considération des élèves migrants dans une perspective interculturelle.

Dans les années 90, en référence aux travaux de Hawkins (1987) puis de L. Dabène pour la francophonie, la Suisse romande conduit, en pionnière, des projets dans deux cantons, qui aboutiront à la rédaction de moyens d'enseignement pour l'école primaire appelés EOLE (Eveil au langage/Ouverture aux langues). Les démarches proposées dans ces moyens doivent favoriser la sensibilisation et la promotion d'une didactique des langues mieux intégrée et plus ouverte à la diversité.

Trois finalités sont définies : travailler sur les représentations et les attitudes des élèves par rapport à leur relation aux langues ; développer, chez les élèves, les

aptitudes d'écoute et d'analyse des langues ; aider les élèves à construire des connaissances à propos de l'histoire des langues et des liens entre elles, du fonctionnement de la communication, des différents systèmes d'écriture existant, de ce qui distingue l'oral de l'écrit, du rôle des catégories grammaticales, du bilinguisme, etc. Il ne s'agit donc pas d'introduire dans le cursus scolaire une nouvelle discipline, mais de créer un espace-temps didactique sensibilisant les élèves à la diversité des langues et de leurs caractéristiques. Des activités structurées sont proposées aux enseignants et aux élèves ; chaque activité se déroule généralement en trois phases : une phase de mise en situation, une phase de situation-recherche et une phase de synthèse. Les initiateurs de EOLE (De Goumoëns, C., De Pietro, J.-F., Jeannot, D., Perregaux, Ch.) mettent, en ce début de 2002, la dernière touche aux moyens romands pour l'école primaire et attendent une décision politique concernant d'éventuels moyens pour l'école secondaire. Ces personnes et d'autres chercheurs de Suisse romande participent également à des expériences européennes autour de l'Eveil aux langues (EVLANG, projet visant à la production de supports didactiques ; JALING, projet conduisant au recueil de données de recherche concernant EOLE et à la promotion des principes de cette démarche).

Ces travaux nous paraissent apporter des propositions didactiques intéressantes dans le contexte de l'école d'aujourd'hui, largement pluriculturel et plurilingagier. Après de premières vagues migratoires plutôt monolingues, les suivantes se sont révélées bien plus diversifiées ; comment tenir compte de cette diversité ? Comment aborder l'enseignement des langues ? Quelle place donner aux langues nationales ? En Suisse, alors que la politique de l'enseignement des langues est en cours d'élaboration, EOLE offre une approche et une ouverture bienvenues.